

**EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2009**

La séance est ouverte à 18 H 30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves ROUX, Maire et Vice-Président du Conseil Général.

Sont présents : Mesdames BONNAFOUX-JARDINO/ GENY/
Messieurs ROUX / REINAUDO/ DUBUS/ DONZÉ/ GRAC/
IAVARONE/ JACQUOT/ OURTH/ PAU/

Pouvoirs de :

Monsieur ROSSI à Monsieur ROUX
Madame BIAGIONI à Madame BONNAFOUX-JARDINO
Madame VARDANEGA à Monsieur IAVARONE

Absent : Monsieur Xavier LUCAS

Administration : Madame Claudie DELONG

Monsieur Gérard DONZÉ est désigné comme secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal du 23 Mars 2009 :
Accord à l'unanimité.

2 – Délibération :

Quotas d'avancement de grade du personnel communal :

Suie à l'avis du C.T.P. en date du 27 Mars 2009, le Conseil Municipal fixe les quotas applicables aux fonctionnaires de la collectivité comme suit :

100 % de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour être promus pour l'ensemble des cadres d'emplois.

Accord à l'unanimité

3 – Délibération :

Autorisation de signature d'une convention entre l'E.P.F. (Etablissement Public Foncier) et la commune.

Accord à l'unanimité.

4 – Délibération :

Demande de subvention pour un schéma d'organisation sur la commune du Brusquet établi par l'Etablissement Public Foncier :

Le Conseil Municipal adopte Le projet présenté d'un montant total estimé à 10.000,00 € H.T. et sollicite les aides du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence et de l'E.P.F. à hauteur de 80 %.

Accord à l'unanimité.

5 –Délibération :

Attribution subvention de fonctionnement pour le Comité du Pays Dignois.

Le montant de cette subvention pour l'année d'exercice 2009 est calculé au nombre d'habitants, soit 1 €/habitant : **Soit 1.000 €**

Accord à l'unanimité.

6 –Délibération :

Approbation des Restes à Réaliser de l'exercice 2008 :

(Annule et Remplace la délibération n° 20.2009 du 23/03/2009)

A) Au Budget Principal 2008 :

RESTES A REALISER DE 2008		
SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	263.809,30	

Accord à l'unanimité.

B) Au Budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2008 :

RESTES A REALISER DE 2008		
SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	264.841,36	146.257,77

Accord à l'unanimité.

7 –Délibération :

Affectation des Résultats de l'exercice 2008 :

(Annule et Remplace la délibération n° 21.2009 du 23/03/2009)

Budget Principal :

Fonctionnement Résultat Excédentaire de Clôture 2008 : 148.616,14 €

Investissement Résultat Excédentaire de Clôture 2008 : 12.578,83 €

DECIDE d'affecter au compte R1068 : 141.616,14 €

Il est proposé de reporter en section de Fonctionnement

Recettes au compte R002 : 7.000 €

A l'unanimité.

Budget Eau/Assainissement :

Exploitation Résultat Excédentaire de Clôture 2008 : 71.080,03 €

Investissement Résultat Excédentaire de Clôture 2008 : 77.636,58 €

Report en section d'exploitation Recettes au R002 : 71.080,03 €

Affectation du Résultat en investissement = 0

A l'unanimité.

Budget Transport Scolaire :

Etant donné que ce budget ne possède pas de section d'investissement, il ne peut être procédé à une affectation de résultat.

A l'unanimité.

8 –Délibération :

Approbation des budgets principal et annexes de l'exercice 2009

(Annule et Remplace la délibération n° 26.2009 du 23/03/2009)

Les budgets « Principal et Annexes » pour l'année 2009 qui se décomposent comme suit :

A) Au Budget Principal 2009

SECTION	DEPENSES PREVISIONNELLES	RECETTES PREVISIONNELLES
Investissement	964.279,97	964.279,97
Fonctionnement	997.682,00	997.682,00
Total	1.961.961,97	1.961.961,97

B) Au Budget Eau et Assainissement 2009

SECTION	DEPENSES PREVISIONNELLES	RECETTES PREVISIONNELLES
Investissement	384.513,86	384.513,86
Fonctionnement	180.680,03	180.680,03
Total	565.193,89	565.193,89

C) Au Budget Transport scolaire 2009

SECTION	DEPENSES PREVISIONNELLES	RECETTES PREVISIONNELLES
Investissement	0	0
Fonctionnement	32.858,64	32.858,64
Total	32.858,64	32.858,64

Accord à l'unanimité.

Toute personne désirant prendre lecture du compte-rendu en intégralité peut venir le consulter au secrétariat aux horaires d'ouverture de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

Jean-Yves ROUX.